

x x

AFFAIRE N°4.- Autorisation de confier à la Société d'Équipement du Département de la Réunion une mission de bureau foncier pour l'acquisition des terrains d'emprise du Boulevard Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exécution des directives du Plan d'Urbanisme Directeur, il est envisagé la réalisation d'un boulevard de contournement au sud de l'agglomération.

Compte-tenu de l'importance de ce projet, il est apparu nécessaire de confier à un organisme spécialisé le soin d'accomplir toutes les démarches, négociations et procédures foncières nécessaires à l'appropriation des terrains d'emprise du futur Boulevard Sud.

La Municipalité a donc été amenée à contacter la Société d'Équipement du Département de la Réunion, qui compte à son actif plusieurs opérations de ce genre. Cette société serait disposée à accepter la mission de bureau foncier qui lui est confiée, les conditions d'exécution et de rémunération ayant trait à cette mission étant définies dans une convention (jointe en annexe) à passer avec cet organisme.

Mesdames et Messieurs, je vous demande :

- de m'autoriser à confier à la S.E.D.R.E. une mission de bureau foncier en vue d'acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de ceinture Sud ;
- d'approuver la passation avec la S.E.D.R.E. de la convention définissant sa mission.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous signale que la rémunération de la SEDRE est fixée à 3% en tant que bureau foncier. Cependant en cas d'expropriation, il sera versé une somme de 60 000 F par procédure.

M. TANDRYA.- Est-ce que la SEDRE fait des bénéfices ?

M. TESSIER.- La S.E.D.R.E. ne manipule pas les fonds. Il n'y a donc pas de problèmes.

M. TANDRYA.- Bien souvent les propriétaires voient les Domaines pour faire changer les prix. Il serait bon d'avoir une clause de sauvegarde dans le contrat.

LE MAIRE.- La S.E.D.R.E. passe par les Domaines puis fait les tractations et compare les prix. En fait, son rôle est de faire les démarches et de préparer les actes. La Mairie signe les actes de vente et paie.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x